

Tintigny, le 28 février 2017

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 20 février 2017

N:\ER6\DAVERDISSE\06- CLDR\20170220 rapport annuel lancement immatériel\20170220 PV CLDR rapport annuel.docx

Présents et excusés :

Présences : cf. liste ci-après

FRW : Sophie Orban & Lindsey Gérard, agents de développement

Ordre du jour :

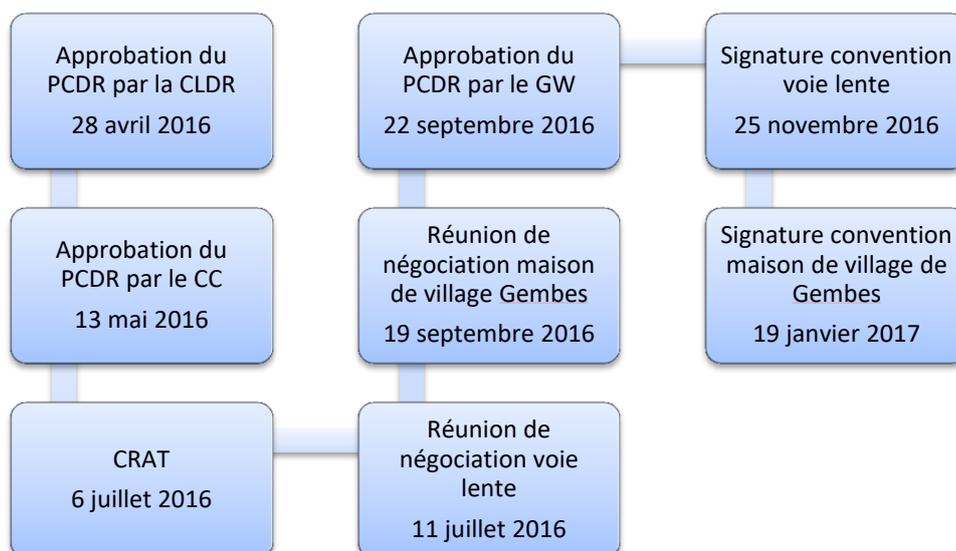
- Rétrospective de l'ODR
- Rapport annuel de développement rural
 - o Projets réalisés
 - o Initiatives 2016
 - o Programmation triennale
- Composition de la CLDR
- Projets immatériels du PCDR



Cette réunion, la première depuis l'approbation du PCDR de Daverdisse par le Gouvernement wallon et la signature des premières conventions en Développement rural par le Ministre Collin, a pour but de faire le point sur l'avancement des projets du PCDR et sur les actions qui seront lancées en 2017.

Rétrospective de l'ODR

Depuis l'approbation du PCDR par la CLDR en avril 2016, un certain nombre d'étapes plus administratives ont été franchies. Le schéma ci-dessous reprend celles-ci.



Passage en CRAT

La présentation faite en Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) le 6 juillet 2016 est expliquée brièvement aux membres de la CLDR. Le powerpoint de la présentation en CRAT est disponible sur le blog (<http://daverdisse-pcdr.eklablog.com/>) pour les membres qui le souhaitent.

La CRAT a émis un avis favorable sur le projet de PCDR pour une période de validité de dix ans. La CRAT a souligné le bon taux de participation tout au long du processus, lors des différentes réunions de la CLDR et des groupes de travail. Elle a également fortement apprécié la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des trois piliers du développement durable et de leurs interactions.

Gageons qu'en 2026, Daverdisse sera pleinement engagée sur la voie d'un développement endogène, durable, participatif et partenarial

	Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
	Conforter la richesse naturelle du territoire	Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 1.1. En maintenant la qualité environnementale du territoire ➤ Mesure 1.2. En favorisant la biodiversité et en renforçant le réseau écologique ➤ Mesure 1.3. En préservant les biotopes spécifiques liés aux cours d'eau et à la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 3.1. En favorisant une gestion responsable du massif forestier ➤ Mesure 3.2. En s'inscrivant dans une dynamique énergétique positive 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 5.1. En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre ➤ Mesure 5.2. En intégrant harmonieusement les résidences secondaires et touristiques dans la vie villageoise ➤ Mesure 5.3. En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre les habitants
	Renforcer la qualité du cadre de vie	Soutenir l'activité économique sur le territoire	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 2.1. En préservant le paysage et ses éléments structurants ➤ Mesure 2.2. En aménageant et en mettant en valeur les cœurs de village ➤ Mesure 2.3. En sécurisant les déplacements, plus spécialement des modes doux ➤ Mesure 2.4. En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel ➤ Mesure 2.5. En prêtant une attention particulière à la cohérence urbanistique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 4.1. En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication ➤ Mesure 4.2. en maintenant une activité commerciale sur le territoire ➤ Mesure 4.3. En promouvant la diversification des productions agricoles ➤ Mesure 4.4. En valorisant les circuits courts ➤ Mesure 4.5. En favorisant un développement économique local et transcommunal 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 6.1. En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune ➤ Mesure 6.2. En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible ➤ Mesure 6.3. En développant les services à la population ➤ Mesure 6.4. En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales ➤ Mesure 6.5. En développant l'offre en logements publics

Une vidéo a été réalisée afin de présenter les deux projets prioritaires du PCDR. Elle a permis aux membres de la CRAT de se rendre compte de l'état actuel de la maison de village de Gembes et de montrer que le projet de voie lente est soutenu par les deux Communes. Cette vidéo est aussi disponible sur le blog si des membres de la CLDR souhaitent la visionner.

Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR de Daverdisse le 22 septembre 2016.

Conventions en développement rural

La Commune de Daverdisse a introduit deux premières demandes de convention suite au passage en CRAT : pour la voie lente Daverdisse-Bièvre et la maison de village de Gembes.

Voie lente :

La semaine suivant le passage en CRAT, une réunion de coordination a eu lieu avec les deux Communes et la DGO3 pour la demande de convention. Une convention entre les deux Communes a également été établie et le dossier a été transmis à la DGO3 en septembre, après quelques réunions techniques pour mettre le projet au point. Le PCDR de Bièvre arrivant à échéance en novembre 2016, le temps était compté pour l'introduction du dossier.

➤ Le Ministre a signé la convention le 25 novembre 2016

Remarques de la CLDR :

- Pourquoi avoir construit la passerelle vers la voirie à Gembes ? Cet accès était nécessaire à l'époque. Depuis lors, la Commune a acquis la propriété « Sims » qui s'inscrit dans la continuité du pré-Ravel.
- En quoi consistera l'aménagement ? La liaison entre les Rives et l'Avrainchenet sera bétonnée, afin de rester accessible aux riverains. Sur Daverdisse, il s'agit du prolongement du pré-Ravel. Les aménagements seront similaires sur les deux communes.
- La Commune de Bièvre devra acquérir quelques parcelles (appartenant à la Commune de Daverdisse, des propriétaires privés et Infrabel).

Maison de village de Gembes :

En septembre, une réunion de coordination a eu lieu avec la DGO3 pour la demande de convention et le dossier a été transmis. Le Ministre a donné son accord de principe pour la convention en janvier. La Commune a dès lors lancé l'appel à auteur de projet en février. Toutes les informations disponibles seront transmises à l'auteur qui sera chargé d'établir un avant-projet. Celui-ci sera soumis à la CLDR et au village.

Rapport annuel

Objectifs de ce rapport

Les objectifs du rapport annuel sont de :

- avoir une bonne vue d'ensemble de l'ODR
- favoriser un dialogue entre la Commune et la CLDR
- permettre à la DGO3 d'évaluer la dynamique de la commune du point de vue du DR
- respecter le décret : assurer un suivi des opérations de développement rural et justifier le bon usage des deniers publics, administrer efficacement et répondre aux remarques des instances supérieures de contrôle.

Il comprend plusieurs parties :

1. Situation générale de l'opération (projets en cours/réalisés/en attente)
2. Etat d'avancement des projets subventionnés en DR

3. Rapport comptable et de fonctionnement des projets DR terminés (la Commune doit justifier le financement pendant les dix ans qui suivent le décompte final)
4. Rapport de la CLDR
5. Programmation triennale

Projets du PCDR en cours

- 0.2. Aménagement global de la traversée de Haut-Fays – phase 2 (PCDR de 1999)
- M.1.01. Aménagement d'une maison de village et de ses abords à Gembes
- M.1.02. Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- I.1.03. Information et communication sur la gestion durable de la forêt
- M.2.03. Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
- M.2.07. Réalisation d'aménagements de sécurité routière
- I.2.03. Amélioration de la gestion des déchets
- I.2.04. Etablissement de lignes de conduites pour la bonne intégration des gîtes
- I.3.01. Amélioration des outils de télécommunication
- M.3.02. Développement d'une filière bois
- M.3.08. Création du vélo-route transfrontalier
- I.3.02. Information sur les aides au logement

Initiatives 2016 :

Ce sont les projets initiés ou réalisés en 2016 et qui correspondent aux objectifs du PCDR

- 4 Logements Ardenne et Lesse à Haut-Fays : attribution
- Décloisonnement des primes « énergie »
- Prime pour les étudiants
- Prime à l'adaptation du logement occupé par un senior
- Aménagement du bois des Fouches à Porcheresse
- Réfection de l'Ancien Chemin de Wellin à Haut-Fays
- Mise en place du GAL Ardenne méridionale
- Démarche de création du Parc Naturel d'Ardenne méridionale
- Création d'un potager communautaire à Gembes
- Construction d'un hangar communal
- Installation d'un distributeur de billets à Haut-Fays
- Elimination des plantes invasives sur le site du lavoir des Scottons
- Enfouissement des lignes moyennes et basses tensions
- Aménagement du centre de Daverdisse (rampe, parking,...)
- Renumérotation des logements à Haut-Fays
- Rédaction d'un plan d'actions dans le cadre de la convention des Maires + budgétisation d'une éolienne moyenne
- Participation à « Je cours pour ma forme »

Programmation triennale

L'ordre de la programmation triennale figurant au PCDR est le suivant :

1. M.1.03. Réhabilitation de l'ancien presbytère à Haut-Fays en maison des associations
2. M.2.03. Aménagement du cœur de village de Porcheresse
3. M.2.02. Aménagement du cœur de village de Daverdisse

La CLDR est informée que des travaux sont prévus à Porcheresse en 2018 (renouvellement des conduites d'eau, adaptation électrique : pose de 10 départs basse tension en sous-sol et de boîtiers d'éclairage) et que quelques aménagements ont été réalisés à Daverdisse (rampe PMR, parking, sens unique à la rue de la Hauche,...).

La Commune a veillé à préfinancer les projets du lot 1, afin d'en assurer la mise en œuvre. Le taux de subsides en développement rural est de 80% jusqu'à 500.000€, puis de 50% au-delà ; les espaces publics sont subsidiés à 60%, puis 50%.

- Suite à la présentation des projets suivants répertoriés dans le PCDR, la CLDR choisit de maintenir la programmation triennale ci-dessus.

Cependant, les membres de la CLDR souhaiteraient que les interlocuteurs de Daverdisse soient consultés afin de connaître leurs attentes par rapport au projet d'aménagement du cœur de village de Daverdisse et de vérifier si les aménagements réalisés sont suffisants.

Composition de la CLDR

Au début de la consultation, la CLDR était composée de 36 membres. Depuis, quatre membres sont partis (démission, déménagement) et il s'avère que d'autres membres sont faiblement impliqués (participation à moins de 5 réunions sur 13).

- Dès lors, il est proposé d'interroger les personnes concernées sur leur volonté de rester membre de la CLDR.
- Les membres de la CLDR présents acceptent la proposition. Ils ajoutent que ce serait important de comprendre les raisons pour lesquelles ces membres sont peu présents.
- La FRW enverra un courrier et le point sur les retours sera fait à la prochaine CLDR.

Pour information, le PCDR est disponible, en intégralité, en téléchargement sur le blog (<http://daverdisse-pcdr.eklablog.com>). Cependant, les membres qui le souhaitent peuvent faire une demande à la Commune afin de recevoir le document sur une clé USB (M. Lucien Collin et M. Pierre Verbeek).

Projets immatériels

I.1.03 : Information et communication sur la gestion durable de la forêt

La description du projet reprise dans la fiche du PCDR est la suivante :

Afin de participer à une gestion durable de la forêt, différents aspects sont envisagés :

- *Une information et une communication sur la gestion de la forêt publique (séance d'information, articles dans le bulletin communal, etc.) par le DNF.*
- *Une sensibilisation des propriétaires privés, notamment par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.*
- *Des visites en forêt portant sur les techniques forestières.*
- *Une communication sur les investissements consentis annuellement par la commune.*
- *Une information sur l'achat des parcelles enclavées.*

La Commune a avancé sur cette fiche et a pris des contacts avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (service de l'Office économique wallon du bois). Le projet de la Cellule d'Appui consiste à proposer des coupes de bois et des travaux groupés pour pallier les inconvénients des petites parcelles et favoriser la concertation entre propriétaires.

La démarche suivie dans les projets par la cellule d'appui est la suivante :

- Sélection du territoire, identification et contact des propriétaires
- Séance d'information

- Visites de terrain individuelles pour les propriétaires qui en font la demande : pour la détermination des éventuelles opérations de gestion à mener
- Proposition aux propriétaires de participer, sur base volontaire, à des opérations groupées
- Appel à des prestataires pour la réalisation des opérations groupées
- Suivi des opérations par le Cellule d'Appui
- Suivi dans le temps

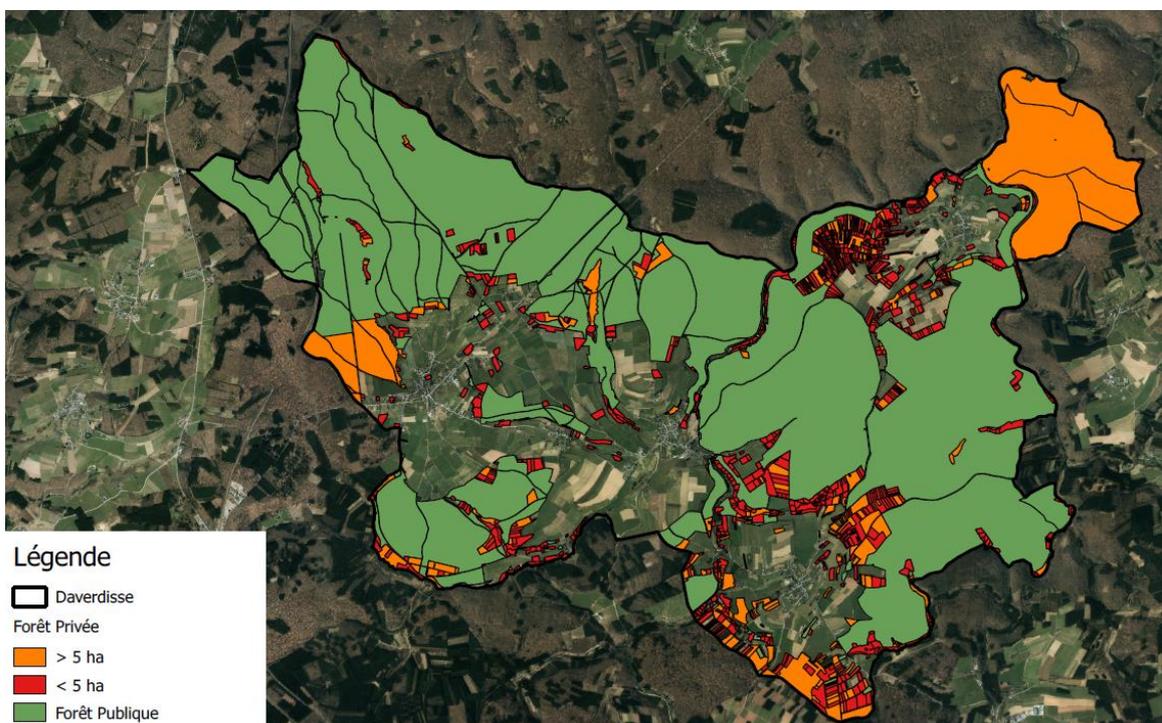
Le projet concerne les propriétaires de parcelles de moins de 5ha. A Daverdisse, il y a 500 propriétaires concernés. Les propriétaires sont libres d'adhérer à cette démarche. Le projet de Daverdisse sera combiné avec celui de Paliseul.

➤ Les propriétaires seront prochainement contactés et invités à une séance d'information en mars.

Précisions :

Les liens seront automatiquement faits avec Natura 2000.

Le projet ne prévoit pas d'intervention dans un travail de géomètre.



I.1.02 : Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale

Le second projet immatériel repris dans le PCDR consiste à inciter les villageois (actuels et futurs) à respecter la cohérence urbanistique qui caractérise la commune. La CLDR et la population souhaitent réaliser un document de référence pour inciter les habitants à respecter le caractère traditionnel des villages en ayant recours aux matériaux locaux et en ayant une gestion adéquate des abords.

Il est proposé de réaliser un document (charte ou guide) par village avec une partie commune qui reprendra les caractéristiques générales du territoire communal et une partie spécifique pour chaque village.

Ce document est destiné aux villageois, aux nouveaux propriétaires, aux architectes et aux promoteurs.

➤ Il est proposé de mettre ce projet en attente jusqu'à l'entrée en vigueur du CoDT, attendue pour juin 2017 (Code du Développement Territorial) car il engendrera des modifications.

I.1.01 : Entretien et valorisation du petit patrimoine

Ce projet se décline en quatre étapes :

1. Réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine bâti et non bâti
2. Pose de panneaux didactiques pour les éléments les plus intéressants/représentatifs
3. Restauration éventuelle, soit via une intervention des ouvriers communaux, soit par l'introduction de dossiers de subsidiation
4. Actions de sensibilisation et de valorisation à l'attention de différents publics et sous diverses formes

Les modalités de réalisation proposées pour cette action sont les suivantes :

- Réalisation de l'inventaire à partir d'une fiche de relevé. Cette fiche est un exemple et pourra être adaptée selon les remarques de la CLDR.
- Des photos numériques et une cartographie accompagneront la fiche.
- L'inventaire sera réalisé par les membres de la CLDR, mais aussi via des personnes ressources.
- L'inventaire est une étape nécessaire pour permettre ensuite d'établir des priorités pour la réalisation des travaux éventuels.

Logistique

- La fiche de relevé sera envoyée aux membres pour avis.
- Les modalités pour transmettre l'ensemble des données seront également communiquées (mail, documents partagés...). Le but est de permettre à chacun de participer à cette action, selon les modalités les plus simples possible.
- Coordination des membres de la CLDR par village pour réaliser le relevé (attention à bien couvrir tous les thèmes dans les différents villages).
- Une réunion de mise en commun des relevés aura lieu **en juin**.

Sophie Orban & Lindsey Gérard,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 20/02/2017

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Groffils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incouf	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	52	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Baijot	Pol	rue de Gedinne	29	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	30	6929	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	rue de la Strée	8	6929	Gembes

Commune de Daverdisse

Fiche de relevé du (petit) patrimoine

Relevé réalisé par Date :

Nom du village :

Type de (petit) patrimoine :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> fontaine, bac-abreuvoir | <input type="checkbox"/> mur de pierres sèches |
| <input type="checkbox"/> croix, potale, calvaire | <input type="checkbox"/> monument |
| <input type="checkbox"/> chapelle | <input type="checkbox"/> linteau de porte |
| <input type="checkbox"/> art funéraire | <input type="checkbox"/> élément végétal : |
| <input type="checkbox"/> cadran solaire | <input type="checkbox"/> site particulier : |
| <input type="checkbox"/> statue | <input type="checkbox"/> bâtiment particulier : |
| <input type="checkbox"/> plaque commémorative | <input type="checkbox"/> élément immatériel : |
| <input type="checkbox"/> borne | <input type="checkbox"/> autre : |

Localisation précise :

Statut de propriété : public - privé - inconnu - autre :

Accessibilité : visible depuis la voie publique - accessible depuis la voie publique

Appellation courante et description :

Etat :

Travaux nécessaires :

Commentaires :

Référence de la (des) photo(s) numérique(s) :

Référence sur la carte :

*Cette fiche est principalement conçue pour le relevé des éléments matériels.
Pour les éléments immatériels, remplir simplement la rubrique « description ».
Si c'est un témoignage, ajouter les coordonnées de la personne.*